



Le 23 mai 2020

Bonjour M. Gilles FORHAN

En cette période de déconfinement, je viens vous apporter quelques informations sur l'inutilité de la production électrique éolienne pour la réduction du CO₂ et son impact sur les dépenses publiques qui pourraient être **mieux utilisées**, en particulier **pour la santé et le redémarrage de l'activité économique**

Le décret du **21 avril 2020** pour la **Programmation Pluriannuelle de l'Energie** prévoit le **doublage de la puissance éolienne installée.**

Nous avons besoin de plus d'adhérents pour empêcher le projet éolien sur Comiac.

IL est possible que votre adhésion 2020 soit encore dans les sacs postaux non distribués, et c'est pour cela que je ne l'ai pas encore reçue

N'hésitez pas à communiquer et à trouver de nouveaux adhérents, en leur **transmettant ce bulletin d'adhésion.**

Energie et Vérité a mis en ligne le 15 mai 2020 une vidéo dont le titre est : **« les milliards volés de l'éolien »**. On y découvre les noms des sociétés étrangères ou françaises qui non seulement récupèrent l'argent de nos impôts mais n'en payent aucun en France

En utilisant le [site de RTE](#) et les précisions du CRE ([Comité de Régulation de l'Energie](#)):

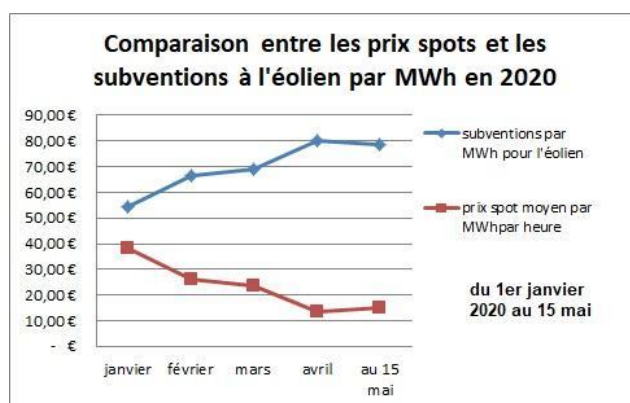
- on trouve un tarif d'achat prévisionnel moyen pour l'éolien en 2020 se montant à **91,1 €/MWh**, page 15 du document [ANNEXE 1](#) (VERSION MODIFICATIVE DU 30 OCTOBRE 2019)
- on découvre que, du 1er janvier 2020 au 30 avril 2020, **les subventions publiques à l'éolien ont atteint 1 milliard d'euros**

- voir le tableau

en Millions d'euros	subventions par mois 2018	subventions par mois 2019	subventions par mois 2020
janvier	217,8	90,4	213,8
février	107,0	112,0	370,1
mars	122,7	245,9	297,2
avril	123,3	121,2	180,0
total des 4 mois	570,8	569,5	1 061,2

Cela correspond à une subvention de 8,77 millions d'euros par jour avec un pic de **12,76 millions d'euros par jour en février**. Ce mois-là 5,8 TWh ont été produits par l'éolien, subventionné à 66,58 €/MWh! Alors que l'on exportait 6,5 TWh (toutes productions) au prix moyen de 26,25 €/MWh. Les subventions publiques 2020 à l'éolien se montent à plus du double des années antérieures pour les mêmes périodes. Il est bien évident que c'est légal et dépend des prix spots (prix de vente de l'électricité sur le marché européen), mais plus les prix spots diminuent plus les subventions augmentent .. (voir graphique)

- On découvre également que la subvention **par jour**, entre le 1er mai et le 17 mai, est **de 7,02 millions d'euros.**
- On découvre aussi que, du 16 février au 17 mai, 50 plages horaires ont eu des prix spots négatifs.



- Dans l'aperçu mensuel de RTE pour le mois de mars, l'explication est donnée page 3 : *De nombreux épisodes de prix négatifs sont à nouveau enregistrés en Europe de l'Ouest, en particulier en deuxième moitié du mois. Ils se produisent notamment lorsqu'à la consommation plus faible s'ajoute une production renouvelable (éolienne et/ou solaire) soutenue.*



Le 13 avril de 15 h à 16h le prix spots était de **-75,82 €/MWh**.

Le 17 mai de 13 h à 17 h les prix spots étaient négatifs en France et dans plusieurs pays européens (Voir le graphique)

- Les 8 000 éoliennes - puissance totale 16,7 GW soit 12,4% de la puissance totale installée en France - n'ont fourni en 2019 que 6,3% de la production totale, alors que l'on en exportait 10,5%.
-

Il est à noter qu'en **Allemagne**, on découvre que les éoliennes nuisent à la santé des humains. Une nouvelle étude du **Centre médical de l'Université de Mayence** met en garde : **les infrasons émanant des éoliennes peuvent nuire considérablement aux performances cardiaques humaines. Lire [le texte allemand](#)**

Curieusement, Madame la ministre Elisabeth Borne, dans sa réponse au député Pierre Morel-À-L'Huissier, député de Lozère, en date du 28 avril 2020, précise que l'ANSES ne se préoccupera pas des humains : l'ANSES ne fera que procéder à une recherche documentaire et à un dépouillement des données! Donc pas de réelles études scientifiques sur les problèmes ressentis par les mammifères proches des éoliennes, ni d'étude épidémiologique comme le recommandait l'ANSES. Lire la [réponse de Mme la Ministre](#) .

Le député du Jura , **M. Jean-Marie Sermier**, a reçu une réponse le 19 mai à [sa question écrite n° 27789](#), publiée le 31 mars 2020 ayant pour titre : « **Conséquences des éoliennes sur les élevages bovins** » où on peut lire : « **Il n'existe en revanche pas à ce jour d'études spécifiques sur l'impact électrique et magnétique des éoliennes sur les élevages.** »

Le plus vieux désert du monde meurt pour les batteries de nos voitures « vertes »

« L'extraction minière du lithium ne fait que commencer ». Pour extraire le lithium, le processus consiste à évaporer l'eau où il est contenu. Les mines assèchent donc le désert. Ce sont déjà 430 milliards de litres d'eau qui ont été perdus sur le seul plateau d'Atacama (Chili). Pour les animaux comme pour les peuples qui y vivent, cela signifie la condamnation à disparaître ou à migrer. [Lire l'article](#)

La Chine a fait de l'énergie l'élément clé de sa stratégie de conquête industrielle. Après avoir pris des positions dominantes dans le solaire, l'éolien, la voiture électrique et notamment ses batteries, l'industrie chinoise n'a pas l'intention de s'arrêter là. Elle entend également devenir le numéro un mondial de l'hydrogène et du nucléaire en détrônant au passage dans ce dernier domaine la France. Lire dans [Transition & Energies](#)

L'Allemagne donnera le dernier mot aux États sur la distance d'un kilomètre pour l'éolien terrestre

Extrait : *Le gouvernement fédéral allemand, après des mois de querelles au sein de la coalition gauche-droite, permettra aux États dans une procédure "opt-in" de décider eux-mêmes **d'introduire une distance minimale de 1 km** entre les nouveaux projets éoliens et les habitations les plus proches.* Lire le [texte en allemand](#)

Biodiversité ??? La Commission européenne a adopté le 20 mai une nouvelle stratégie globale sur la biodiversité pour ramener la nature dans la vie des Européens.... On peut lire dans [l'article de News 24](#) : **La Commission doit continuer à autoriser les États membres à déployer des parcs éoliens à l'intérieur et autour des sites Natura 2000 – et à fournir des orientations claires sur la manière d'appliquer les directives «Habitats et oiseaux»** », a déclaré Dickson (PDG de WindEurope).

👉 **Signez la pétition** pour demander que les milliards versés pour soutenir l'énergie éolienne soit transférés aux hôpitaux. 🙋

Vous pouvez télécharger

📄 Les **powerpoints de l'APPGE** dénonçant les dangers des éoliennes

📄 Le rapport disponible à la **DREAL du Cantal** sur la **mortalité de l'avifaune** année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette

📄 **L'avis négatif du CNPN** (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/

Nous demandons l'abandon pur et simple du projet de Comiac au nom de la sauvegarde des patrimoines et de la biodiversité.

Les élus doivent revenir sur leurs décisions:

**pour notre commune,
pour tous les villages qui bordent l'Escaumels pour toutes les
maisons riveraines**

**Le village de Lamativie est à moins de 1 400 m des emplacements
prévus pour les éoliennes E1 et E2 , mais c'est très loin du bourg de Sousceyrac !**

**Et ce n'est pas mieux pour La Salesse (1 100 m) ou Fages (650 m) ou Nauvioles (700 m) n'oublions pas
Espalieu et Ploirac à moins de 800 m d'une éolienne**

**Pour le camping des 3 sources, c'est encore pire car les éoliennes E4 et E5 le surplomberont, et ils
auront les nuisances sonores et visuelles!**

**Quand aux stabulations des éleveurs, que ce soit les vaches, les cochons ou les brebis, il faudra que les
éleveurs trouvent d'autres lieux, au minimum distants de 1 500 m des éoliennes (10 fois la hauteur)**

📣 **Le combat contre le projet éolien de Comiac continue et nous comptons sur vous pour nous aider
dans cette lutte.**

🙋 **Merci de nous adresser de nouveaux adhérents et de nouveaux donateurs .**

**Le gouvernement a supprimé la possibilité de faire un recours gracieux. Il nous faudra donc passer, pour
un recours au Tribunal Administratif, par l'intermédiaire d'un avocat- [maître IZEMBARD](#) , au cas où la
décision du préfet ne nous serait pas favorable. (la loi du 20 juin n'est pas encore promulguée)**

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier qui est dans les services de la DREAL du Lot

Faisons respecter la loi :

La loi **n° 76-629 du 10 juillet 1976** stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de
veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées
d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle **n° 2005-205 du 1 mars 2005** relative à la Charte de l'environnement précise en
l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

**Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de
l'environnement.....**

**Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en
valeur de l'environnement.**

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis



Vous pouvez signer des pétitions, par exemple

- celle de [l'APPGE et de AAPL](#)

Vous pouvez aussi télécharger

- Le bulletin [d'adhésion 2020](#) en format pdf
- [Des raisons d'être contre](#) le projet d'un parc industriel d'aérogénérateurs de grande hauteur à Comiac
- Le dossier "[dévaluation de l'immobilier](#) à proximité des parcs éoliens de grande hauteur"
- Un pdf appelé manuel éolien de [prise illégale d'intérêt](#) ou de complicité...
- le bilan de [santé-éolienne](#) écrit en mai 2019 par André Posokhow, membre du CA de la [FED](#).

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED

06.43.80.15.87

gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Brigitte Briard, [présidente](#) 06 29 51 46 78

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

Benoît Briard, [trésorier adjoint](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)